

# Récapitulatif

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet AIRE DES PALOMBIERES sur la commune principale de l'AIOT Autoroute A89 33660 GOURS.**

**La référence de votre dossier est A-3-N01NGBPQQ8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 13/02/2023 à 17h49 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

(pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)  
(pour rappel, déclarant)  
(pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **43765780200033**

Organisme : **A 3 ARCHITECTES**

Nom : **MESLET**

Prénom : **CHRISTOPHE**

Fonction : **GERANT**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

### Personne morale

N° SIRET **53168044500024**

Raison sociale **TOTALENERGIES MARKETING FRANCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

~~Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.~~

### Adresse en France

**IMMEUBLE LE SPAZIO**

**562 AV DU PARC DE L'ILE**

**92000**

**92000 NANTERRE**

### Signataire

Nom : **PERICHON**

Prénom : **ERIC**

Qualité : **CHEF DU SERVICE CONSTRUCTION**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

### Référent

Nom : **BINTER**

Prénom : **CHRISTOPHE**

Fonction : **INGENIEUR CONSTRUCTION**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

### Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **AIRE DES PALOMBIERES**

Description des activités :

**La station-service existante située sur l'aire de service DES PALOMBIERES est exploitée aujourd'hui par DYNEFF ; elle passera prochainement sous exploitation TOTALENERGIES. Celle-ci est actuellement déclarée, au titre des rubriques 1414, 1432 et 1434, sous le régime de la DECLARATION (Récépissé N°191 en date du 5 Mars 2003). La présente déclaration a pour objet : - La démolition et reconstruction de la distribution de carburants PL, avec ajout d'un réservoir GO, - Le remplacement des appareils distributeurs de carburant VL, les réservoirs existant étant conservés, - Le remplacement de la distribution GPL (réservoir 6 tonnes et appareil distributeur), - La réalisation de deux IRVE (VL et PL) totalisant 12 bornes électriques, - La réhabilitation du bâtiment commercial abritant boutique et restauration, ainsi que des parkings VL et PL.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**Aire de service Les Palombières**

**Autoroute A89**

**33660 GOURS**

X : 464944

Y : 6436958

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4734	1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 245 t	DC	
1435	2	Stations service	Volume annuel distribué 5941 m3	DC	

1414	3	Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés	1	DC
4718	2-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	6 t	DC
2925	2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 3000 kW	D

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Des poubelles seront mises en place sur les îlots de distribution et les zones de circulation de la clientèle. Les déchets banals ou inertes seront collectés et triés conformément aux prescriptions de la commune qui en assure le ramassage sur le site. Concernant les déchets dangereux, la station-service génère uniquement des déchets de la catégorie 13.05 -Contenu de séparateurs eau /hydrocarbures. Ces déchets sont retenus et stockés dans les débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures installés sur les différents réseaux, puis pompés dans ces ouvrages par une entreprise spécialisée mandatée par TOTALENERGIES, à une fréquence annuelle au minimum, puis valorisés.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**L'installation sera dotée de: - Deux poteaux incendie DN100 situés à moins de 100 mètres de la station service; les distances sont mesurées par les voies praticables aux engins de secours. Ces poteaux d'incendie assureront chacun un débit de 60m<sup>3</sup>/h pendant deux heures. - D'un interphone**

sur chaque ilot de distribution, permettant de rappeler aux tiers les consignes de sécurité et les conduites à tenir en cas de danger ou d'incident. - D'extincteurs homologués 233B sur chaque ilot de distribution en libre service avec surveillance. - Deux bacs de produit absorbant incombustible de 100 litres avec pelle et couvercle, pour les aires de distribution, et à proximité des bouches d'emplissage des réservoirs. - D'au moins une couverture spéciale anti-feu sur chacune des distributions VL et PL. Le personnel sera formé à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

#### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

#### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

#### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**MANDAT.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PLB\_ICPE - 01 Plan situation.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PLB\_ICPE - 02 Plan masse Projet.pdf**